

Mairie de SAINT ORENS POUY PETIT
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 25 février 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 21 février 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq février à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de Maignaut-Tauzia, sous la présidence de M.MESTE Michel, Maire.
Présents : MM. MESTE Michel, Maire, BARATS Thierry, ROSA Yannick, PETI-JEAN Patrice, DAL SANTO Franck, FAURIE Alain, NOSELLA Bernard, RICHON Michel et Mme BARATS Estelle

Absents excusés : MM MINGUANT Erwan et FORTIER Franck

Procuration : Mr MINGUANT Erwan donne pouvoir à Mr FAURIE Alain et Mr FORTIER Franck donne pouvoir à Mr ROSA Yannick

Secrétaire de séance : Mme BARATS Estelle

Séance ouverte à 21h04

1- Lecture du compte-rendu des séances du 17 décembre 2021 et 21 janvier 2022

10 voix pour – 1 abstention

2- Délibération Convention ADS avec la CCT

Il est expliqué que la Communauté de Communes de la Ténarèze a mis en place un service commun, et notamment dans le domaine de l'urbanisme. Les demandes d'urbanisme, sont, à ce jour instruits par le PETR d'Eauze. Afin de pouvoir bénéficier des tarifs d'instruction plus avantageux de la CCT, le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion permettant de bénéficier de ces services.

10 voix pour – 1 abstention

3- Délibération demande de subvention Collège Condom

La commune a été destinataire d'une demande de subvention du collège St Exupéry de Condom pour un voyage scolaire des classes de 5^{ème} auquel vont participer deux enfants de la commune : DUCLOS Mathis et DELILLE Antoine. Il est proposé de verser la somme habituellement allouée de 50 euros par élève.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

4- Délibération devis DESPAX

Le devis établi par l'entreprise DESPAX pour les travaux d'électricité au local du tennis est présenté pour un montant de 1 047,60 euros TTC.

A la demande de Mr NOSELLA, lecture est faite du détail. Des devis seront demandés à d'autres entreprises locales et présentés lors de la prochaine séance.

5- Délibération achat des tables au Comité des Fêtes

Par courrier du 16 août 2021 adressé à la mairie, le Comité des Fêtes sollicite le rachat de 30 tables et de 2 chariots par la commune pour un montant de 1 250 euros. Cet investissement devant être acté par une délibération, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

6- Délibération d'ouverture anticipée des crédits au BP 2022

Afin de pouvoir procéder au règlement de l'achat des tables au Comité des Fêtes, il est proposé l'ouverture anticipée des crédits en investissement avant le vote du budget 2022 comme le prévoit l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 1 250 euros à l'article 2158.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

7- Délibération modification durée d'amortissements sur le budget assainissement
Par délibération du 27 mars 2000, la durée d'amortissement des investissements avaient été fixée à 40 ans. Le CGCT prévoit désormais une durée d'amortissement maximale de 30 ans. A la demande du comptable de Condom, il est demandé de statuer sur la modification de cette durée.

10 voix pour – 1 contre

8- Délibération lissage amortissement budget assainissement

Le Maire informe de l'absence d'amortissement de la fiche d'inventaire n° 2 (réseau assainissement) de 1996 à 2006.

Il faut donc se prononcer sur le lissage de la somme de 23 318 euros correspondant au rattrapage à effectuer sur la durée restante d'amortissement soit 5 830 euros par an.

10 voix pour – 1 abstention

9- Renouvellement Convention gestion des contrats d'assurance statutaire

La convention passée avec le CDG 32 pour la gestion des assurances statutaires auprès de la CNP arrive à échéance et il y a lieu de la renouveler afin de pouvoir y adhérer.

10 voix pour – 1 abstention

10- Rapport quinquennal d'attributions de compensation CCT

La loi de finances 2017 prévoit que le président d'un EPCI présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale tous les 5 ans. Ce rapport a été transmis à l'assemblée lors de l'envoi de la convocation afin de l'acter.

10 voix pour – 1 abstention

11- Consultation du CDG32 pour la convention de participation à un contrat collectif de protection santé

Une ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit l'obligation pour les collectivités de participer à l'assurance santé des agents à compter du 1^{er} janvier 2026 et une participation facultative à compter de 2023.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique propose de lancer un appel public à concurrence au printemps 2022 pour conclure une convention de participation à adhésion facultative.

Le CDG 32 demande donc aux collectivités de lui faire part de leur intention de participation.

10 voix pour – 1 abstention

12- Offre d'achat lot 4 « Lotissement La Couture »

Une offre d'achat a été reçue pour le lot 4 au Lotissement La Couture d'une contenance de 1680 m² au prix de 32 000 € pour un prix initial de 38 410 €. Le conseil municipal propose de tenter une nouvelle négociation à 33 500 euros. En cas d'échec, la vente à 32 000 € pourrait être actée.

7 voix pour – 1 voix contre – 3 abstentions

13- Devis études de sol lot 4

Depuis le 1^{er} novembre 2020, une étude de sol des terrains viabilisés, à la charge du vendeur est devenue obligatoire.

A cet effet, 3 devis ont été demandés :

Entreprise	Tarif TTC	Procédure	Délai Intervention + Rapport
Compétence Géotechnique SEYCHES (47)	1080 €	3 sondages à 4m Tarière	Max 8 semaines

OPTISOL NOGARO (32)	780 €	2 sondages à 2m Tarière	1 mois et demi
GINGER BTP LE PASSAGE (47)	1 380 €	2 sondages à 2 ou 3m Tractopelle	7/8 semaines

Il est proposé de demander un devis englobant l'autre lot restant à vendre et de se renseigner sur la durée de validité de l'étude.

14- Informations déploiement 4G

Une présentation chronologique est faite. Celle-ci est basée sur des éléments factuels. Lecture est faite du compte-rendu établi par la Sous-Préfecture de la Réunion du 11 janvier qui a eu lieu à la Sous-Préfecture en présence des différents intervenants dont les époux Mathaud. A l'issue de la réunion d'échanges, 3 nouvelles parcelles ont été identifiées. A ce jour, les propriétaires des parcelles E356 et E155 ne sont pas vendeurs. Les parcelles C238 et C228 sont à l'étude. La parcelle initialement retenue est cadastrée E358.

Questions diverses :

- Commission de contrôle SDIS : mercredi 23 février a eu lieu la visite de contrôle sécurité des salles polyvalentes par le SDIS en présence de Mme la Sous-Préfète et d'un représentant de la DDT pour évoquer l'accessibilité desdits locaux. A ce jour, le Cercle n'est pas utilisable jusqu'à la visite de contrôle de l'installation électrique. Par ailleurs, un point sur les travaux d'accessibilité des ERP a été fait. Des préconisations vont être données par la DDT pour étude des coûts en vue des demandes de subventions auprès de l'Etat.
- Réfection toiture du château : les travaux débuteront courant mai.
- Mur de soutènement Pouy Petit : Une étude est en cours pour les subventions possibles sur les travaux qui s'élèvent à 10 000 euros.
- Site internet : le site internet de la mairie sera mis en ligne courant mars.
- Voirie 2022 CCT : cette année, aucun gros travaux ne sera effectué sur la voirie en raison des crédits consommés les années précédentes. Seul l'entretien courant sera assuré.
- Carrefour du Lotissement La Couture – RD 232 : Mr NOSELLA propose d'installer un miroir pour la sécurisation du carrefour. Celui-ci se trouverait sur la Départementale et il convient donc de demander une autorisation au SLA.
- Local Comité des Fêtes : des membres de la commission travaux ont pris rendez-vous avec les membres du bureau du Comité des Fêtes afin d'attribuer un local de stockage.
- Mr PETI-JEAN demande le vote pour un arrêté fixant les modalités d'implantation de l'antenne relais. Mr le Maire explique qu'un arrêté ne dépend pas de la volonté du conseil municipal et qu'il ne prendra aucun arrêté contre l'implantation de l'antenne relais.
- Mr FAURIE Alain demande des renseignements concernant la fibre et demande si un plan d'implantation va être transmis. St Orens devrait être reliée en 2022-2023 et Pouy Petit 2024-2025.
- Mr NOSELLA demande où en est l'adressage de la commune. La commission voirie sera convoquée.

- Mr FAURIE Alain indique qu'une buse est bouchée entre Castille et Bel-Air. Les boues ruissellent sur la voie communale. La CCT va être contactée pour faire les travaux.

Séance levée à 22h49

-

-